## COMITÉ FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

52 rue du Cardinal Lemoine, 75005 Paris Tél.: 01 44 27 17 77 - Fax: 01 44 27 11 70

Au Bureau du Comité du Patrimoine mondial Unesco 7 place de Fontenoy 75362 Paris CEDEX 07

Copie : Ministère des Affaires étrangères 37 quai d'Orsay 75007 Paris

Paris, le 24 décembre 2014

Le Comité français des études byzantines tient à faire part à l'UNESCO de sa profonde inquiétude devant les nombreux projets de conversions en mosquées de bâtiments byzantins situés en Turquie, projets dont certains ont déjà été réalisés par exemple dans le cas de Sainte-Sophie de Trébizonde en 2013, jusque-là considérée comme un musée. Comme les détails de l'opération ne sont pas publiés, il est à craindre que cette conversion en mosquée ait causé des dommages au bâtiment et plus spécialement à sa décoration murale, et il est en tout cas certain que la dissimulation de ces décors prive le visiteur de l'accès à ces chefs-d'œuvre, contrairement à toutes les conventions internationales. La réalisation de la même opération pour Sainte-Sophie de Nicée justifie les mêmes craintes.

Une intention analogue a été exprimée par le Vice-Premier Ministre turc à propos de Sainte-Sophie de Constantinople, le monument par excellence de la Constantinople byzantine, classée comme musée par Kemal Ata Turk et inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO. D'autres motifs d'inquiétude se présentent, comme la reconstruction d'une madrasa d'époque ottomane sur les abords nord-ouest de Sainte-Sophie de Constantinople, malgré le fort potentiel archéologique du secteur souligné par des experts (rapport ICOMOS 2014). Comme le rappelle un article de *Newsweek* du 31 juillet 2014, le palais byzantin dit du Porphyrogénète a été restauré sans contrôle scientifique international, et l'équipe chargée de la restauration de Zeyrek Camii (monastère du Pantocrator) a été remplacée sans explication en 2013; notre collègue A. Ricci à l'Université Koc (Istanbul) s'est plainte publiquement de voir détruire les traces de l'histoire architecturale de Constantinople byzantine qu'elle est chargée d'enseigner. Enfin, les rumeurs d'une réaffectation comme mosquée des restes du prestigieux monastère du Stoudios (Imrahor Camii), site unique de basilique de l'antiquité tardive à Constantinople,

classé comme musée depuis 1946, ont été confirmées (*Hurriyet* du 26 novembre 2013), et l'enlèvement ou la dissimulation du sol antique en *opus sectile* aurait déjà eu lieu.

Devant tant de signes alarmants, le Comité français des études byzantines ne peut que rappeler à ce sujet son attachement au strict respect de la Convention de Venise : les monuments anciens doivent être avant tout accessibles au visiteur autant que possible dans leur état d'origine et dans leur contexte d'origine, sans qu'un éventuel usage contemporain s'interpose entre le visiteur et le monument, ou, pis encore, entraîne des dommages irréversibles au monument. En dehors de toute considération confessionnelle, l'intégrité des monuments byzantins sur le territoire de la Turquie doit être préservée inconditionnellement sous la responsabilité de son gouvernement.

Le Bureau du Comité français des études byzantines

Président : V. Déroche

Secrétaire : G. Saint-Guillain Trésorier : A.Peters-Custot